

## Annexe web 5: Cadres de résultats pour 2016-2017

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1</b>			
<b>CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Faim</b> – prévalence de la sous-alimentation (en pourcentage) (source: FAO)</p> <p><b>Insécurité alimentaire</b> – prévalence d'une insécurité alimentaire bénigne, modérée et grave (en pourcentage) (source: FAO, Résultats d'enquête sur l'insécurité alimentaire [Initiative Voices of the Hungry] – à élaborer)</p> <p><b>Malnutrition</b> – pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (source: OMS)</p>			
<b>RÉSULTANTE 1.1: Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>1.1.A</b>	Nombre de pays dotés de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels améliorés et appuyés par un cadre juridique. Mesure au moyen des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>des politiques et des stratégies inter- ou multiseCTORIELLES nationales sont en place et comprennent un objectif explicite d'amélioration de la sécurité alimentaire et/ou de la nutrition</i></li> <li>– <i>des programmes d'investissement inter- ou multiseCTORIELS nationaux sont en place pour améliorer la sécurité alimentaire et/ou la nutrition</i></li> <li>– <i>niveau du cadre public global de politiques et de programmation qui est en place pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</i></li> <li>– <i>existence d'une protection juridique du droit à une alimentation adéquate</i></li> </ul>	6	15
	Nombre de pays qui ont amélioré leur allocation de ressources (sur le plan de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacITÉ) en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Mesure au moyen des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>adéquation des dépenses publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition</i></li> <li>– <i>adéquation des ressources humaines publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition</i></li> <li>– <i>adéquation des efforts consacrés à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition</i></li> <li>– <i>efficacité et efficience de l'utilisation des ressources</i></li> </ul>	8	24
<b>Produits</b>			
<b>1.1.1</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		
<b>1.1.2</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration et l'application de cadres juridiques et de mécanismes d'obligation de rendre des comptes en vue de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et d'assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.		
<b>1.1.3</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour la valorisation ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		
<b>1.1.4</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes pour une allocation et de utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition plus adéquates, plus efficaces et plus efficaces.		



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1</b>			
<b>CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>			
<b>RÉSULTANTE 1.2: Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>1.2.A</b>	Nombre de pays qui ont amélioré les mécanismes de coordination et de gouvernance pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Mesure au moyen des éléments suivants:	8	24
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– existence d'un mécanisme d'orientation stratégique des politiques s'intéressant à la sécurité alimentaire et à la nutrition auquel participent les ministères et les institutions publiques concernés</li> <li>– existence d'un mécanisme d'obligation de rendre des comptes national (y compris des institutions nationales indépendantes œuvrant en faveur des droits de l'homme et qui s'occupent des violations du droit à l'alimentation)</li> <li>– existence de mécanismes de coordination publics efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>– degré de participation des multiples parties prenantes et d'engagement de la société civile</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>1.2.1</b>	1.2.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		
<b>RÉSULTANTE 1.3: Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ces domaines, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>1.3.A</b>	Nombre de pays disposant de données factuelles améliorées et de résultats d'analyses de grande qualité produits par des systèmes d'information fonctionnels qui contribuent aux processus d'élaboration de programmes et de politiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Mesure au moyen des éléments suivants:	10	24
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'existence d'un système d'information national complet et efficace axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition;</li> <li>– l'existence d'un système de cartographie efficace des interventions réalisées dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</li> <li>– l'existence d'une structure gouvernementale efficace permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les politiques, les stratégies et les programmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition;</li> <li>– l'utilisation d'informations et d'analyses pertinentes permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'élaboration et la mise à jour de politiques et de programmes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>1.3.1</b>	Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour suivre les tendances et analyser la contribution des secteurs et des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition.		
<b>1.3.2</b>	Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Production et productivité</b> – indice de la production végétale nette par habitant (2004-2006 = 100); indice de la production animale nette par habitant, y compris la laine (2004-2006 = 100); production de poisson par habitant (tonne/habitant) (capture et aquaculture); production de bois rond par habitant (m3/habitant); valeur ajoutée agricole par travailleur (2 000 USD en valeur constante); la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est restée stable ou a augmenté depuis la dernière période faisant l'objet d'un rapport (source de toutes les données qui précèdent: FAOSTAT); superficie présentant une amélioration de la productivité agricole et de l'adéquation aux cultures (source: Global Agro-Ecological Zones – GAEZ)</p> <p><b>Environnement</b> – zones où les terres sont modérément ou fortement dégradées, en pourcentage des terres agricoles et du couvert forestier totaux [source: Système mondial d'information de la FAO sur la dégradation des terres (GLADIS/LADA)]; bilans en éléments nutritifs du sol (source: FAOSTAT); pourcentage de stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiques de sécurité (source: FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (en pourcentage) (source: FAOSTAT); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale)</p>			
<b>RÉSULTANTE 2.1: Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.1.A</b>	Nombre de pays faisant état d'une augmentation des superficies qui font l'objet d'une gestion durable des terres (GDT) en pourcentage (%) des superficies totales agricoles et forestières, depuis la dernière période considérée.		8
<b>2.1.B</b>	Nombre de pays dans lesquels l'écart des rendements agricoles s'est resserré depuis la dernière période considérée.	15	22
<b>2.1.C</b>	Nombre de pays dans lesquels le bilan des protéines consommables par l'homme dans la production animale (rapport production/intrants) a augmenté ou est resté stable depuis la dernière période considérée.	124	85
<b>2.1.D</b>	Nombre de pays connaissant une augmentation des superficies forestières assujetties à des plans d'aménagement forestier, en pourcentage (%) des superficies forestières totales, depuis la dernière période considérée.	40	S/O
<b>2.1.E</b>	Nombre de pays qui ont amélioré les pratiques de pêche/aquaculture durable [d'après les réponses au questionnaire afférent au Code de conduite pour une pêche responsable].	9	15
<b>2.1.F</b>	Nombre de pays dans lesquels la superficie de la végétation naturelle et des écosystèmes protégés qui a été perdue sous l'effet de l'expansion de l'agriculture a diminué depuis la dernière période considérée.	15	22

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>Produits</b>			
<b>2.1.1</b>	Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		
<b>2.1.2</b>	Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		
<b>2.1.3</b>	Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.		
<b>RÉSULTANTE 2.2: Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.2.A</b>	<p>Nombre de pays qui élaborent des documents et des politiques de planification stratégique à un haut niveau en vue de favoriser la gestion durable de la production agricole et des ressources naturelles. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>degré auquel le principal programme de développement national traite les systèmes de production du secteur agricole d'une manière intégrée et équilibrée dans les sous-secteurs ou les disciplines concernés</i></li> <li>– <i>degré auquel le principal programme de développement national encourage l'intensification de la production agricole d'une manière équitable socialement et durable pour l'environnement</i></li> <li>– <i>degré auquel une politique, un plan ou un cadre national spécifique sur l'équité et l'égalité entre les sexes et/ou l'intégration des problématiques s'y rattachant existent et prennent en compte ce thème dans les stratégies d'intensification de la production agricole (c'est-à-dire les cultures, l'élevage, les pêches et l'aquaculture, les forêts et d'autres ressources naturelles)</i></li> </ul>	7	18
<b>2.2.B</b>	<p>Nombre de pays qui ont des organisations de service public et des mécanismes interinstitutionnels améliorés pour la formulation et l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>la mesure dans laquelle la volonté politique et les finances sont appropriées pour développer la production agricole d'une manière durable</i></li> <li>– <i>la mesure dans laquelle des mécanismes adéquats existent au niveau national pour la coordination, la gestion et le suivi de l'application des plans stratégiques, politiques et lois nationaux en faveur de systèmes de production équitables et durables intégrés dans le secteur agricole</i></li> <li>– <i>le degré auquel les politiques ou stratégies nationales du secteur agricole ont été élaborées ou révisées au cours des deux dernières années d'une manière transparente et participative en se fondant sur des données factuelles</i></li> </ul>	4	11
<b>Produits</b>			
<b>2.2.1</b>	Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		
<b>2.2.2</b>	Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>2.2.3</b>	Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		
<b>RÉSULTANTE 2.3: Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production agricole durables.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.3.A</b>	Nombre de pays ayant fait la preuve d'un niveau élevé d'engagement/d'appui à l'égard de certains instruments internationaux de la FAO. Mesure au moyen des éléments suivants:  – <i>le fait que le pays a ou non procédé à la ratification, à l'adhésion, à l'acceptation ou à la signature officielle en ce qui concerne les instruments contraignants de la FAO</i>  – <i>le fait que le pays a ou non fait une déclaration officielle pour approuver la mise en œuvre des instruments non contraignants de la FAO</i>	119	131
<b>2.3.B</b>	Nombre de pays qui ont fait preuve d'un engagement/soutien rigoureux s'agissant de certains mécanismes de gouvernance de la FAO. Mesure au moyen des éléments suivants:  – <i>nombre de pays ou de parties contractantes qui se sont acquittés des contributions obligatoires aux mécanismes</i>	84	121
<b>2.3.C</b>	Nombre de pays qui ont renforcé leurs cadres législatifs en intégrant des dispositions de certains instruments internationaux (contraignants et non contraignants) de la FAO.	27	29
<b>Produits</b>			
<b>2.3.1</b>	Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants, sous l'égide de la FAO.		
<b>2.3.2</b>	Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide.		
<b>2.3.3</b>	Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que des recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.		
<b>RÉSULTANTE 2.4: Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durables grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.4.A</b>	Nombre de pays pour lesquels on constate une amélioration des taux de réponse et/ou de la qualité des contributions à la collecte mondiale de données sur l'agriculture et les ressources naturelles pendant la période considérée. Mesure au moyen des éléments suivants:	4	4

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
	<p>– le taux moyen de réponses à un ensemble défini d'exercices mondiaux de collecte de données sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, menés durant la période considérée (par exemple, certains questionnaires annuels de la FAO)</p> <p>– les notes moyennes de qualité pour les données fournies dans le cadre d'exercices mondiaux de collecte de données sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, menés durant la période considérée (certains questionnaires annuels diffusés par la FAO)</p>		
<b>2.4.B</b>	Nombre de pays qui produisent des comptes de l'économie et de l'environnement (conformes aux critères SCEE-AGRI) pour l'évaluation de l'activité dans l'agriculture, la foresterie et la pêche.	5	15
<b>2.4.C</b>	Nombre de pays qui font un usage modéré ou intensif des statistiques pour la prise des décisions concernant l'agriculture et la gestion des ressources naturelles depuis la dernière période considérée, selon l'opinion d'experts.	71	79
<b>Produits</b>			
<b>2.4.1</b>	Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires.		
<b>2.4.2</b>	Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.		
<b>2.4.3</b>	Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Pauvreté rurale</b> - indice numérique de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté rurale (pourcentage de la population rurale); écart de revenu ou de consommation qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté (pourcentage); nombre absolu de ruraux pauvres (Banque mondiale, toutes sources confondues).</p> <p><b>Malnutrition rurale</b> - prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans); pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui présentent un retard de croissance (source: OMS); ampleur du déficit alimentaire (kcal/habitant/jour). (source: FAO)</p> <p><b>Santé en milieu rural</b> - taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) (source: OMS); taux de mortalité maternelle (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes) (source: Groupe interinstitutions des Nations Unies); personnel des services de santé pour les communautés (pour 1 000 personnes) (source: OMS)</p>			
<b>RÉSULTANTE 3.1: Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.1.A</b>	<p>Nombre de pays utilisant un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des ruraux pauvres, hommes et des femmes, aux ressources productives, aux services appropriés et aux marchés, et à encourager la gestion durable de la base de ressources naturelles. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>existence de politiques en faveur de stratégies globales de réduction des inégalités entre les sexes et de la pauvreté rurale</i></li> <li>– <i>existence d'un cadre de politiques permettant d'autonomiser les personnes au moyen d'actions collectives et de processus politiques participatifs</i></li> <li>– <i>existence de politiques, de lois et d'institutions promouvant le respect des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles par les ruraux pauvres, hommes et femmes, et d'autres groupes marginalisés</i></li> <li>– <i>existence de politiques, de réglementations et d'approches encourageant le développement de technologies, la mise en place de services ruraux et la fourniture d'un appui à la commercialisation en faveur des pauvres</i></li> </ul>	9	17
<b>3.1.B</b>	<p>Nombre de pays dans lesquels les organisations rurales, les institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en vue d'améliorer l'accès équitable des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés, et de promouvoir la gestion durable de la base de ressources naturelles. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>niveau de la capacité des organisations rurales et des institutions favorables aux pauvres de participer à une gouvernance des communautés, aux processus politiques et à la fourniture de services</i></li> <li>– <i>niveau de la capacité de garantir le respect des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles</i></li> <li>– <i>niveau de la capacité d'amélioration de l'accès des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux technologies, aux services ruraux et à une aide à la commercialisation de leurs produits</i></li> <li>– <i>niveau de la capacité de prendre des décisions de politiques de manière concertée sur la base de données factuelles, et de suivre l'évolution de la pauvreté rurale</i></li> </ul>	9	17
<b>Produits</b>			
<b>3.1.1</b>	Appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.		
<b>3.1.2</b>	Appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.		
<b>3.1.3</b>	Appui pour améliorer l'accès des producteurs et des ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés appropriés.		
<b>3.1.4</b>	Appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.		



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>			
<b>3.1.5</b>	Avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.		
<b>RÉSULTANTE 3.2: Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi agricole ou non agricole décent.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.2.A</b>	<p>Nombre de pays ayant mis en place un ensemble amélioré de politiques, institutions et interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>adéquation des politiques, stratégies et programmes visant à créer des emplois ruraux décents</i></li> <li>– <i>niveau des capacités institutionnelles de mise en place de conditions favorables à la création d'emplois ruraux décents</i></li> <li>– <i>niveau des capacités d'analyse et de suivi des marchés de l'emploi rural et d'appui aux processus de décision fondés sur des données factuelles</i></li> </ul>	9	18
<b>Produits</b>			
<b>3.2.1</b>	Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.		
<b>3.2.2</b>	Appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail.		
<b>3.2.3</b>	Appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.		
<b>RÉSULTANTE 3.3: Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.3.A</b>	<p>Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>engagement multipartite en faveur de politiques et stratégies intersectorielles pour étendre les systèmes de protection sociale aux zones rurales et y accroître la réactivité de la protection sociale</i></li> <li>– <i>niveau des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale efficaces dans les zones rurales</i></li> <li>– <i>niveau des capacités pour analyser, suivre et évaluer les politiques et programmes de protection sociale dans les zones rurales</i></li> </ul>	4	8
<b>Produits</b>			
<b>3.3.1</b>	Avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.		
<b>3.3.2</b>	Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres de gérer les risques.		



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>			
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p>Accroître la valeur du commerce mondial de produits agricoles par rapport à la valeur de la production agricole mondiale (source: FAOSTAT).</p> <p>Mesure dans laquelle la croissance de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires est supérieure à la croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles (source: ONUDI).</p> <p>Croissance mondiale de la productivité du travail dans les secteurs de l'agriculture et des agro-industries (source: BIT).</p>			
<b>RÉSULTANTE 4.1: Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>4.1.A</b>	<p>Nombre de pays qui ont aligné des politiques, réglementations et mécanismes nationaux (liés au commerce international des produits de l'agriculture, de la foresterie et de l'alimentation) pour être conformes aux accords commerciaux. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <p>– <i>recensement du nombre de pays qui ont modifié leurs politiques, réglementations et mécanismes nationaux liés au commerce international pour être conformes aux accords commerciaux internationaux (source: Mécanisme d'examen des politiques commerciales (OMC), dont l'utilisation est suivie par la FAO).</i></p>	5	15
<b>4.1.B</b>	<p>Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant de PMA. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <p>– <i>nombre d'observations reçues de la part de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à toutes les phases de l'élaboration des normes du Codex ou de la CIPV, en proportion du nombre d'observations reçues de la part de tous les pays membres (source: données émanant des systèmes de commentaires en ligne des secrétariats de la CIPV et du Codex).</i></p>	15,12%	15,84%
<b>4.1.C</b>	<p>Nombre de pays en développement dans lesquels l'indice FAO des systèmes de réglementation a augmenté. Mesure au moyen de:</p> <p>– <i>une évaluation à la fois qualitative et quantitative des pays dont les systèmes de réglementation ont été améliorés</i></p>	8	15
<b>Produits</b>			
<b>4.1.1</b>	Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.		
<b>4.1.2</b>	Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.		
<b>4.1.3</b>	Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations et analyses actualisées aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives au commerce et aux marchés.		
<b>4.1.4</b>	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>			
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>			
<b>RÉSULTANTE 4.2: Des chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>4.2.A</b>	Nombre de pays dans lesquels la valeur ajoutée des produits agroalimentaires a augmenté plus vite que la valeur ajoutée des produits agricoles. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>valeur ajoutée des produits agroalimentaires (source: statistiques industrielles de l'ONUDI) par rapport à la valeur ajoutée des produits agricoles (notamment les produits de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture) (source: indicateurs du développement dans le monde).</i>	10	12
<b>4.2.B</b>	Nombre de pays dans lesquels l'indice FAO des pertes vivrières a diminué. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>étendue des pertes après récolte</i> – <i>étendue des pertes vivrières par produit de la chaîne de valeur, compte tenu de l'infrastructure des pays</i>	20	40
<b>Produits</b>			
<b>4.2.1</b>	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces.		
<b>4.2.2</b>	Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.		
<b>4.2.3</b>	Les acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour favoriser les chaînes agroalimentaires inclusives, efficaces et durables.		
<b>RÉSULTANTE 4.3: Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>4.3.A</b>	Nombre de pays dans lesquels le crédit agricole a augmenté en valeur réelle (corrigée de l'inflation). Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>niveau réel de crédit alloué au secteur agricole, tel qu'il est mesuré dans les rapports des services centraux de la statistique (au moins 50 pays).</i>	13	15
<b>4.3.B</b>	Nombre de pays dans lesquels le taux d'investissement agricole a augmenté. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>valeur ajoutée de l'agriculture dans la formation brute de capital fixe (FBCF): i) la FBCF est la valeur des acquisitions nettes d'actifs nouveaux ou existants (mise en valeur des terres, actifs fixes et inventaire dans le secteur de l'élevage, cultures de plantation, structures pour l'élevage, machines); ii) on entend par «agriculture» le secteur agricole à proprement parler mais aussi la pêche et la foresterie.</i>	7	10
<b>4.3.C</b>	Nombre de pays dans lesquels on a réduit les éléments dissuasifs ayant une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de distorsions induites par les politiques. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>indices du taux de protection nominal (source: données de l'OCDE, de la Banque mondiale et de la FAO).</i>	10	12
<b>Produits</b>			
<b>4.3.1</b>	Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs.		
<b>4.3.2</b>	Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>	
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>	
<b>4.3.3</b>	Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires.

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b> <b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Exposition au risque</b> - indice d'exposition au risque (qui sera élaboré sur la base des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de la Direction générale aide humanitaire et protection civile (ECHO).</p> <p><b>Dépendance à l'égard de l'aide alimentaire</b> - livraisons d'aide alimentaire céréalière, par habitant (source: PAM-FAO).</p> <p><b>Santé des écosystèmes</b> - bilans en éléments nutritifs (source: FAOSTAT); aires terrestres protégées (source: Banque mondiale); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (pourcentage) (source: FAOSTAT); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale).</p> <p>Malnutrition - Indice de malnutrition aiguë globale (taux médians) Dates:(source: CE DAT)</p>			
<b>RÉSULTANTE 5.1: Les pays et régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.1.A</b>	Nombre de pays qui ont amélioré leur engagement et leurs capacités de gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition au moyen de politiques, de lois et de systèmes institutionnels. Mesure au moyen des éléments suivants:	10	16
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'existence d'une politique ou d'une stratégie nationale de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe incluant explicitement les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition et/ou des secteurs connexes</li> <li>– la réduction des risques de catastrophe en tant que partie intégrante des politiques et des plans intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– l'existence d'une structure performante de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe au sein d'organismes s'intéressant à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, et d'organismes sectoriels ayant des activités connexes</li> <li>– l'existence d'un mécanisme multipartite et multisectoriel national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe permettant de focaliser les interventions intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition en matière de réduction des risques de catastrophe</li> <li>– un niveau adéquat de ressources humaines et financières allouées à la réduction des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>5.1.1</b>	Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.		
<b>5.1.2</b>	Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises.		
<b>RÉSULTANTE 5.2: Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.2.A</b>	Nombre de pays qui ont amélioré leur capacité de fournir régulièrement des informations et de déclencher des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Mesure au moyen des éléments suivants:	22	30
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données et analyses sur les principaux dangers et vulnérabilités liés aux risques intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– des systèmes d'analyse des risques et d'alerte rapide permettant de communiquer avec les communautés sont en place pour tous les risques majeurs qui intéressent l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> </ul>		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>			
<b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– des éléments montrent que sont utilisées des données relatives aux dangers, à la vulnérabilité et/ou à la résilience, permettant d'éclairer les décisions tenant compte des questions de parité hommes-femmes en matière de planification et de mise en œuvre de politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles</li> <li>– des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données sur les mécanismes de résilience des communautés/groupes de moyens d'existence</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>5.2.1</b>	Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.		
<b>5.2.2</b>	Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience.		
<b>RÉSULTANTE 5.3: Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.3.A</b>	<p>Nombre de pays ayant amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont les capacités d'appliquer des mesures de prévention et d'atténuation à tous les niveaux administratifs</li> <li>– les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition fournissent un appui social et économique ainsi que des services aux communautés menacées afin de réduire leur vulnérabilité</li> </ul>	15	20
<b>Produits</b>			
<b>5.3.1</b>	Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.		
<b>5.3.2</b>	Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises.		
<b>RÉSULTANTE 5.4: Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.4.A</b>	<p>Nombre de pays qui ont amélioré leur degré de préparation et leurs capacités de gestion des interventions. Mesure au moyen des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des plans de préparation multirisques aux catastrophes et/ou d'intervention d'urgence pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition et/ou des secteurs connexes sont en place à tous les niveaux administratifs pour réduire efficacement les risques de catastrophe</li> <li>– un mécanisme de coordination technique et institutionnel efficace et tenu de rendre des comptes est en place pour la gestion des crises et des catastrophes frappant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– les pays touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont la capacité de gérer efficacement les interventions</li> </ul>	20	27
<b>Produits</b>			
<b>5.4.1</b>	Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes de se préparer à des situations de crise et d'en réduire l'impact.		
<b>5.4.2</b>	Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.		
<b>5.4.3</b>	Renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise.		

<b>OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Qualité, connaissances et services techniques, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la gouvernance et la parité hommes-femmes				
<b>6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.1.A</b>	Qualité de l'encadrement technique. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique — capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques</i>	62%	62%	64%
<b>Produits</b>				
<b>6.1.1</b>	Assurer l'excellence des connaissances techniques requises aux fins de l'accomplissement des objectifs stratégiques, en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, sur la création de réseaux techniques et sur la fourniture de compétences techniques appropriées pour l'exécution des programmes de l'Organisation.			
<b>6.1.2</b>	Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique.			
<b>6.1.3</b>	Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire.			
<b>6.1.4</b>	Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits).			
<b>6.1.5</b>	Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts.			
<b>6.1.6</b>	Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la fonction de représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef.			
<b>6.2: Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.2.A</b>	Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises). Mesure moyen des éléments suivants: – <i>nombre de pays dans lesquels les statistiques existent et sont utilisées pour ces processus de prise de décision</i> – <i>(Source: FAO, enquête interne).</i>		12	30
<b>6.2.B</b>	Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>nombre de pays dont on observe une progression sensible des capacités statistiques au vu des résultats des questionnaires d'évaluation par pays de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales</i>		18	45

<b>OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>					
<b>Produits</b>					
<b>6.2.1</b>	Des méthodes de collecte, de compilation, de diffusion, d'analyse et d'utilisation des données sont élaborées et partagées dans différents domaines.				
<b>6.2.2</b>	Un appui est fourni pour renforcer les institutions nationales de la statistique et améliorer les compétences des statisticiens nationaux dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données (en travaillant, par exemple, dans le cadre de la stratégie mondiale et de Country STAT).				
<b>6.2.3</b>	Des données de grande qualité et comparables au niveau international sont produites et mises à la disposition de tous les pays.				
<b>6.2.4</b>	La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique) sont renforcées et les capacités internes permettant d'analyser les défis posés par le développement et les politiques et d'évaluer le cadre de suivi à tous les échelons de l'Organisation sont améliorées.				
<b>6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.</b>					
<b>Indicateurs de performance clés</b>			<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.3.A</b>	Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement des femmes. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées aux normes minimales</i>		0	6	10
<b>6.3.B</b>	Nombre de normes minimales du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes élaborées et appliquées par la FAO. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>		4	8	10
<b>Produits</b>					
<b>6.3.1</b>	Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement les femmes.				
<b>6.3.2</b>	Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes.				
<b>6.4: Des services de qualité pour mettre en place des normes de gouvernance, des mécanismes et des institutions plus ouverts et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques</b>					
<b>Indicateurs de performance clés</b>			<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.4.A</b>	Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques.		2	3	3
<b>6.4.B</b>	Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional. Mesure au moyen des éléments suivants:		0	4	20
	– <i>l'utilisation de l'approche de la gouvernance de la FAO par les membres du personnel de la FAO travaillant au sein des équipes chargées des objectifs stratégiques</i>				
<b>Produits</b>					
<b>6.4.1</b>	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées.				



<b>OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>					
<b>6.4.2</b>	Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options relatives à des avis ciblés appropriés sont formulées.				
<b>6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition</b>					
<b>Indicateurs de performance clés</b>			<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.5.A</b>	Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de la suite donnée à leurs engagements au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 (Source: système de suivi conjoint FAO/OMS).				
<b>6.5.B</b>	Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique (Source: évaluation de suivi après formation).				
<b>Produits</b>					
<b>6.5.1</b>	La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies sont améliorées.				
<b>6.5.2</b>	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées.				
<b>6.5.3</b>	Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique sont élaborées et appliquées par le biais des objectifs stratégiques.				
<b>6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées par l'intégration du changement climatique dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et mondiale du changement climatique</b>					
<b>Indicateurs de performance clés</b>			<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.6.A.</b>	Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de progrès réalisés dans l'intégration de la sécurité alimentaire et de l'agriculture dans leurs politiques et processus relatifs au changement climatique.				
<b>6.6.B.</b>	Nombre de débats politiques et techniques de haut niveau sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées à la sécurité alimentaire et à l'agriculture dans l'ordre du jour sur le changement climatique.				
<b>Produits</b>					
<b>6.6.1</b>	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour la mise en œuvre de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique sont renforcées.				
<b>6.6.2</b>	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains débats politiques et techniques sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional sont améliorées.				

<b>CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmations par pays.			
<b>7.1: Gestion et soutien du PCT</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>7.1.A</b>	Taux d'approbation des ressources du PCT - crédits ouverts pour 2016-2017	Taux d'approbation - crédits ouverts pour 2014-2015	100%
<b>7.1.B</b>	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2014-2015	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2012-2013	100%

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.				
<b>8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.1.A</b>	Nombre de partenariats stratégiques établis ou soutenus, et d'initiatives de plaidoyer entreprises pour appuyer les activités critiques de l'Organisation et ses objectifs stratégiques.	20	15	48
<b>8.1.B</b>	Nombre d'approches FAO du renforcement des capacités qui sont mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques.	0	20	35
<b>Produits</b>				
<b>8.1.1</b>	Des partenariats stratégiques sont promus et renforcés.			
<b>8.1.2</b>	Un appui en matière de plaidoyer en faveur des priorités et objectifs stratégiques de la FAO est fourni.			
<b>8.1.3</b>	Des avis sont donnés et un appui est prêté aux équipes chargées des objectifs stratégiques de façon à intégrer pleinement le renforcement des capacités dans les activités de la FAO.			
<b>8.2: Communication</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.2.A</b>	Visites d'utilisateurs sur FAO.org (sur la base des statistiques d'accès au site Web)	6 millions par mois	6,5 millions par mois	7 millions par mois
<b>8.2.B</b>	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater	12 500 par mois	13 200 par mois	14 000 par mois
<b>Produits</b>				
<b>8.2.1</b>	De nouvelles relations sont nouées avec des médias nationaux, régionaux et mondiaux.			
<b>8.2.2</b>	Refonte de la présence de l'Organisation sur le Web et dans les médias sociaux pour aligner la communication sur les objectifs stratégiques.			
<b>8.2.3</b>	Élaboration et promotion d'approches, d'outils et de méthodes pour l'Organisation aux fins de la diffusion des connaissances et de l'amélioration de la gestion de l'information.			
<b>8.3: Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.3.A</b>	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (2014-2015)	1,6 milliard d'USD (moyenne 2010-2013)	1,6 milliard d'USD (2014-2015)	1,6 milliard d'USD (2016-2017)
<b>8.3.B</b>	Nombre de pays ayant défini un objectif réaliste de mobilisation des ressources.	17	50	Tous les pays ayant des CPP en place
<b>Produits</b>				
<b>8.3.1</b>	Élargissement et diversification de la base des partenaires avec lesquels la FAO coopère, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.			
<b>8.3.2</b>	Création ou amélioration, à l'échelle de l'Organisation, d'une culture et de capacités aux fins de la mobilisation des ressources, de la gestion du cycle des projets et de la coopération Sud-Sud, notamment par la formulation de politiques de l'Organisation et de directives et la formation du personnel, et en mettant l'accent sur les bureaux décentralisés.			

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>	
<b>8.3.3</b>	Intégration de la mobilisation de ressources et de la coopération Sud-Sud dans les nouveaux CPP ou les CPP révisés.
<b>8.3.4</b>	Les contributions volontaires sont alignées sur les priorités convenues pour le travail de l'Organisation, conformément aux politiques de la FAO; elles sont suivies et font l'objet de rapports.

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les besoins fonctionnels de la FAO sont pris en compte rapidement dans toutes les zones géographiques grâce à des solutions et services informatiques efficaces et de qualité, qui sont axés sur le client et offrent un bon rapport coût-efficacité.				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>9.1.A</b>	Niveau de satisfaction des clients concernant les TI à la FAO, par principaux domaines de travail. Mesure au moyen des éléments suivants:  – <i>pourcentage de clients pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients).</i>	s/o	60%	70%
<b>9.1.B</b>	Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints. Mesure au moyen des éléments suivants:  – <i>examens annuels des résultats des services</i>	s/o	70%	80%
<b>9.1.C</b>	Pourcentage de projets de la FAO dont les composantes informatiques sont déployées en respectant les délais, la qualité et les contraintes budgétaires. Mesure au moyen des éléments suivants:  – <i>portefeuille des projets de TI.</i>	s/o	70%	80%
<b>Produits</b>				
<b>9.1.1</b>	Des services de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité sont fournis en temps utile.			
<b>9.1.2</b>	Des systèmes d'information sûrs, efficaces et efficaces, capables d'évoluer en fonction des besoins des activités de l'Organisation, appuient les opérations, les processus administratifs et les activités de base de la FAO.			
<b>9.1.3</b>	Une base de données présentant une version harmonisée des informations à l'échelle de l'Organisation et un portefeuille d'outils d'informatique décisionnelle sont mis au point et fournis.			
<b>9.1.4</b>	Un ensemble complet d'outils informatiques répondant aux besoins de collaboration et de communication est fourni.			
<b>9.1.5</b>	Des politiques, une architecture et des normes en matière de TI, qui permettent de fournir de manière pérenne et efficace des solutions informatiques dans le contexte de contraintes budgétaires croissantes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation.			
<b>9.1.6</b>	Mise en place d'un portefeuille de projet TI qui facilite la hiérarchisation, le suivi et le contrôle des initiatives relatives à l'informatique à la FAO.			

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance.				
<b>10.1: Gouvernance de la FAO</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.1.A</b>	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises.	70%	90%	100%
<b>10.1.B</b>	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits.	80%	85%	90%
<b>Produits</b>				
<b>10.1.1</b>	Les organes de gouvernance et les organes statutaires bénéficient de services efficaces et de services linguistiques améliorés et leurs décisions sont appliquées de manière transparente.			
<b>10.2: Surveillance</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.2.A</b>	Pourcentage des recommandations pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu.	90%	93%	95%
<b>Produits</b>				
<b>10.2.1</b>	Des évaluations de qualité sont réalisées en temps voulu dans les domaines de priorité définis par les organes directeurs.			
<b>10.2.2</b>	Des enquêtes et un plan de vérification axé sur les risques sont élaborés et diffusés.			
<b>10.2.3</b>	Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO.			
<b>10.3: Direction</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.3.A</b>	Cibles liées aux résultantes de l'Organisation ayant été atteintes.	76%	78%	80%
<b>Produits</b>				
<b>10.3.1</b>	Une direction exécutive est assurée.			
<b>10.3.2</b>	Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis.			
<b>10.3.3</b>	Des avis juridiques sont fournis en temps utile sur des questions techniques et internes de l'Organisation.			
<b>10.3.4</b>	Un appui de qualité est fourni aux bureaux décentralisés et des indications sont données sur la programmation par pays.			

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle				
<b>11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.1.A</b>	Délais de recrutement	(2012) 303 jours	120 jours	120 jours
<b>11.1.B</b>	Pourcentage de pays membres équitablement représentés	(janvier 2013) 71%	75%	75%
<b>11.1.C</b>	Mobilité géographique	(2010-2011) 15	75 par exercice biennal	75 par exercice biennal <sup>(1)</sup>
<b>Produits</b>				
<b>11.1.1</b>	Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficients et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses.			
<b>11.2 Gestion efficiente et efficace des ressources financières</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.2.A</b>	La FAO bénéficie d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur ses états financiers	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (à chaque exercice biennal)	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)
<b>Produits</b>				
<b>11.2.1</b>	Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficients sont fournis à l'appui des organes directeurs, des États Membres, de la Direction, des partenaires fournisseur de ressources et du personnel.			
<b>11.3: Administration efficiente et efficace des ressources humaines, physiques et financières</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.3.A</b>	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis (par domaine de travail)	Moyenne pour le Département des services internes en 2011: 62%; moyenne pour le Centre des services communs en 2011: 74%	Amélioration de 5% dans chaque domaine	Amélioration de 10% dans chaque domaine



<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>	
<b>Produits</b>	
<b>11.3.1</b>	Les services administratifs et les fonctions d'appui sont efficaces, efficaces et rationalisés et répondent aux besoins de l'Organisation.
<b>11.3.2</b>	La santé et la productivité des fonctionnaires de la FAO sont activement promues grâce à des services de santé rationalisés et efficaces offerts à tous les employés travaillant au Siège et dans les bureaux décentralisés.

Remarque: Les données concernant l'application de la politique révisée en matière de mobilité, mise en œuvre en 2015, seront disponibles à la fin de 2015. La cible établie pour 2017 sera peut-être à réviser en fonction des résultats.

<b>CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques.				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>13.1.A</b>	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>examen annuel.</i>	s/o	80%	100%
<b>13.1.B</b>	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. Mesure au moyen des éléments suivants: – <i>portefeuille de projets</i>	s/o	70%	80%
<b>Produits</b>				
<b>13.1.1</b>	Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées.			
<b>13.1.2</b>	Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre aux processus de travail nouveaux et qui évoluent.			
<b>13.1.3</b>	L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés.			

<b>CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.				
<b>14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>14.1.A</b>	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité	%	100%	90 % <sup>(1)</sup>
<b>Produits</b>				
<b>14.1.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège sont garanties			
<b>14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>14.2.A</b>	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle	88%	91-100 %	100%
<b>14.2.B</b>	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	95%	91-100 %	100%
<b>14.2.C</b>	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide	100%	91-100 %	100%
<b>14.2.D</b>	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes	90%	90%	90%
<b>Produits</b>				
<b>14.2.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont garanties.			

Remarque: Compte tenu des retards cumulés s'agissant du nombre de formations dispensées et de la consignation des formations dispensées, on a revu la cible à la baisse pour que celle-ci soit réaliste.